

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/36/485

16 septembre 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Trente-sixième session
Point 88 de l'ordre du jour provisoire*

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME :
EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX

Activités d'appui financier et technique des organisations
et organismes intéressés des Nations Unies

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 35/137, l'Assemblée générale a prié les organisations et organismes intéressés des Nations Unies de réexaminer leurs activités d'appui financier et technique de façon à évaluer la participation des femmes auxdites activités et l'effet que celles-ci ont sur la situation des femmes, et de faire rapport à l'Assemblée générale, tous les deux ans, à compter de sa trente-sixième session, sur les résultats de ces examens et, le cas échéant, sur les mesures prises pour redresser la situation 1/.

2. Comme suite à cette demande, les organisations et organismes suivants des Nations Unies ont fourni des renseignements sur les résultats de leur évaluation de la participation des femmes aux activités d'appui financier et technique, ainsi que de l'effet de ces activités sur la situation des femmes : l'Organisation des Nations Unies, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine, la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Programme alimentaire mondial ONU/FAO, l'Université des Nations Unies et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la

* A/36/150.

1/ Voir également par. 1 de la résolution 1980/37 du Conseil économique et social, en date du 2 mai 1980.

femme; ainsi que l'Organisation internationale du travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation de l'aviation civile internationale, la Banque mondiale, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et le Fonds international de développement agricole.

3. Les renseignements communiqués par les organisations et organismes intéressés des Nations Unies comme suite à la demande exprimée dans la résolution 35/137 de l'Assemblée générale sont reproduits dans l'annexe à la présente note.

ANNEXE

Renseignements communiqués par les organisations et organismes
 intéressés des Nations Unies comme suite à la résolution 35/137
 de l'Assemblée générale

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
ORGANISATION DES NATIONS UNIES	1 - 90	3
Département de la coopération technique pour le développement	1 - 5	3
Bureau de statistique	6 - 12	4
Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	13 - 21	6
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	22 - 26	9
Commission économique pour l'Amérique latine	27 - 31	10
Commission économique pour l'Afrique	32 - 38	11
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	39 - 47	14
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	48 - 50	15
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	51 - 56	16
Programme des Nations Unies pour le développement	57 - 66	20
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	67 - 72	22
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .	73 - 74	23
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	75 - 79	24
Programme alimentaire mondial	80 - 83	25
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	84 - 88	26
Université des Nations Unies	89 - 90	27
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL	91 - 95	28
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	96 - 102	30

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	103 - 104	32
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE	105	32
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE	106 - 112	33
BANQUE MONDIALE	113	34
ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	114 - 119	34
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	120 - 121	36

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Département de la coopération technique pour le développement

1. Le Département de la coopération technique pour le développement est chargé des activités de coopération technique en matière de planification, d'administration et de financement du développement, ainsi que dans les domaines de la population, des ressources naturelles, de l'énergie et des statistiques - c'est-à-dire de tout ce qui constitue l'infrastructure du développement économique et social. Soucieux d'assurer que les femmes participent aux projets dont il est l'agent d'exécution et qu'elles en bénéficient, le Département a adopté diverses mesures qui se renforcent mutuellement. Parmi ces mesures, figurent l'affectation de fonds provenant des ressources du programme ordinaire et mises à la disposition du Département au financement de divers types d'activités pilotes, principalement sous la forme de compléments de projets, ainsi qu'un grand projet.

2. A la suite des initiatives prises par le Département, en particulier depuis 1979, un nombre croissant de projets dont il est l'agent d'exécution comportent maintenant un élément concernant spécialement les femmes. Le plus souvent, il s'agit à la fois d'ouvrir aux femmes l'accès à la formation prévue dans les projets, ce qui est généralement lié au renforcement des institutions, et de leur donner des qualifications leur permettant de postuler les nouveaux emplois dont le projet est censé susciter la création. C'est ainsi qu'au Burundi, un projet de prospection de minéraux donne aux femmes une formation technique qui leur permettra d'utiliser le matériel d'absorption atomique installé récemment au laboratoire du Ministère des mines, et que dans le domaine de l'administration publique un projet destiné à la formation de fonctionnaires comprend un élément spécial de formation en cours d'emploi pour le personnel féminin qui acquiert les qualifications nécessaires pour accéder à des emplois plus rémunérateurs.

3. Il est quelquefois plus facile, dans le cadre de projets de développement rural intégré comportant des activités pluridisciplinaires au niveau de la collectivité de toucher les femmes et de les y faire participer. Le Département a particulièrement bien réussi à adopter des mesures spéciales au bénéfice des femmes dans de tels projets. Des projets de ce type en Arabie saoudite, à Bahrein, au Libéria, en Oman et au Yémen démocratique, prévoient l'octroi aux femmes d'une formation leur permettant de mieux tirer profit des nouvelles technologies introduites dans leurs communautés pour qu'elles puissent participer plus efficacement à la création de nouvelles structures institutionnelles ou à l'évolution de celles qui existent : les femmes n'acquièrent pas seulement des connaissances techniques susceptibles de renforcer leur rôle économique et d'alléger leurs tâches domestiques, mais apprennent aussi à prendre part aux affaires de la communauté et à en assumer la direction. En fait, les femmes bénéficient souvent d'une attention particulière en tant qu'individus clefs, par l'intermédiaire desquels une assistance peut être dispensée à la communauté dans son ensemble. Dans un projet similaire entrepris par le Département et financé par celui-ci les premières années, on montre aux femmes du Swaziland comment exercer des activités génératrices de revenus. Ce projet a fonctionné grâce aux efforts déployés dans divers secteurs par différentes institutions et reçoit maintenant une assistance bilatérale.

4. Un autre domaine où les travaux du Département apportent une aide aux femmes est la collecte de données, particulièrement en ce qui concerne les projets en matière de population et de recensement.

5. L'effet sur la situation des femmes des activités spéciales exécutées, dans le cadre de projets, par le Département a été 1) d'améliorer la capacité des individus de jouer un rôle dans la société et dans l'économie, 2) de renforcer l'aptitude des femmes, en particulier, des femmes rurales à tirer bénéfice de l'action entreprise en faveur du développement dans leur communauté; 3) de mettre davantage en évidence la capacité qu'ont les femmes d'exécuter les tâches techniques; 4) de modifier la structure de certaines institutions communautaires afin de permettre une plus grande participation des femmes; et 5) de multiplier les informations dont on dispose sur les femmes.

Bureau de statistique

6. L'Organisation des Nations Unies exécute des projets de coopération technique en matière de statistique dans les domaines suivants, qui revêtent une importance particulière pour l'établissement de statistiques sur les femmes : formation statistique, statistiques démographiques et sociales, notamment recensement de la population et de l'habitation; enquêtes sur les ménages, statistiques de l'état civil, statistiques sociales et indicateurs sociaux en général. Le Département de la coopération technique pour le développement est chargé, à l'Organisation des Nations Unies, d'exécuter toutes les activités de l'Organisation ayant trait à la coopération technique. Ouvrant en coopération avec le Département, le Bureau de statistique est chargé de fournir un appui fonctionnel à tous les projets relevant du domaine des statistiques et du traitement des données statistiques. Dans les limites de ces attributions, le Bureau s'efforce de promouvoir l'élaboration par les pays, dans le cadre de leurs grands programmes de statistique comme les recensements de population et les enquêtes sur les ménages, de statistiques permettant de suivre de près le rôle et la condition des femmes et d'évaluer, comme de planifier, leur participation au développement.

7. Au Siège, environ 19 des 95 postes d'administrateur et des postes pourvus au Bureau de statistique sont à l'heure actuelle occupés par des femmes et la candidature de femmes a été proposée pour cinq des huit postes actuellement vacants.

8. Parmi les quelque 150 conseillers techniques en matière de statistique, le nombre de femmes s'est situé ces dernières années entre cinq et neuf. Le Département de la coopération technique pour le développement a récemment intensifié ses efforts pour recruter un plus grand nombre de femmes comme experts et consultants auprès des gouvernements en adoptant des mesures comme l'envoi de descriptions d'emploi à des organisations féminines et l'impression de listes séparées de candidates.

9. Une grande partie de la coopération technique se fait sous la forme de formation dans tous les domaines de la statistique. Des voyages d'étude et des bourses de perfectionnement de courte ou de longue durée sont offerts à des candidats désireux de participer à des programmes de formation nationaux, régionaux

et internationaux. Le nombre exact de femmes participant à de tels programmes n'est pas connu, mais on estime actuellement que leur proportion est de l'ordre de 20 à 30 p. 100. On envisage la création d'un système de contrôle permettant de recenser le nombre de femmes bénéficiant d'une formation statistique au titre de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies, en chiffres absolus et en pourcentage par rapport aux hommes.

10. La mise au point de concepts et de méthodes destinés à améliorer les statistiques sur le rôle et la condition de la femme est entreprise en consultation étroite avec des conseillers techniques hors Siège dans différents domaines de statistiques démographiques et sociales afin de promouvoir l'application des recommandations et conclusions faites à l'échelon national.

11. Dans les pays en développement, les sources essentielles de statistiques sur le rôle et la condition de la femme dans les régions rurales sont les recensements de la population et de l'habitation, les recensements agricoles, les enquêtes sur les ménages et les statistiques de l'état civil. Il n'existe que peu d'autres sources, si tant est qu'il en existe, qui soient utilisables pour disposer en temps voulu des statistiques périodiques et fiables concernant directement les femmes et ventilées de façon à faire apparaître la distinction entre zones urbaines et zones rurales.

12. Le Bureau de statistique aide les pays à établir ces statistiques, et à mettre en place ces dispositifs fondamentaux de collecte de données des différentes manières suivantes :

a) Mise au point de concepts et méthodes statistiques applicables à l'exécution de ces programmes de collecte de données de base au niveau des pays, en particulier des pays en développement, en accordant une attention particulière aux problèmes posés par la collecte de statistiques en zone rurale 1/;

b) Fourniture d'un appui fonctionnel (technique), notamment direction du programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, au Département de la coopération technique pour le développement pour tous les projets de coopération technique sur les statistiques et le traitement des données statistiques exécutés par l'Organisation des Nations Unies 2/. Ces projets ont entraîné des dépenses d'un montant d'environ 35 millions de dollars des Etats-Unis pour 1980, dont près des deux tiers ont été consacrés aux recensements de la population et de l'habitation, aux statistiques de l'état civil et aux enquêtes sur les ménages;

1/ Parmi les publications les plus importantes établies par le Bureau de statistique dans ce domaine figurent les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.XVII.8); les Principes et recommandations pour un système de statistique de l'état civil (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.XVII.9); et Handbook of Household Surveys (Draft revision) en anglais seulement (DP/UN/INT-79-2 et Add.1 et 2).

c) Promotion de la coordination des services de statistique internationaux par l'intermédiaire du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination en mettant particulièrement l'accent sur la mise au point d'indicateurs sociaux, notamment d'indicateurs portant sur les femmes, dans le développement rural et la réforme agraire 3/.

Centre pour le développement social et les affaires humanitaires

13. Au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Département des affaires économiques et sociales internationales, le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme agit comme catalyseur des activités opérationnelles du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie.

14. Le mandat du Fonds de contributions volontaires et les conseils prodigués par son Comité consultatif ont conduit à affecter la majeure partie de ses ressources à l'appui aux activités des femmes rurales et des citadines pauvres des pays en développement, particulièrement en ce qui concerne les activités suivantes :

a) Activités expérimentales ou novatrices qui peuvent, si elles sont couronnées de succès, être financées par la suite à partir d'autres sources;

b) Projets de trop petite échelle pour être susceptibles d'être financés par des Fonds plus importants;

c) Appui à d'autres travaux, sans attendre les négociations qui devraient précéder une phase complémentaire d'un projet en cours

d) Assistance en matière d'identification et d'élaboration de projets, ainsi que de formulation et d'examen des plans nationaux de développement et des programmes de pays.

2/ Les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine sont décrits avec plus de détails dans les rapports intérimaires du Secrétaire général à la Commission de statistique à sa vingt et unième session consacrée au programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1980 (E/CN.3/546); Rapport intérimaire des statistiques de l'état civil (E/CN.3/547); et Rapport intérimaire sur le programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages (E/CN.3/556).

3/ Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa quinzième session, tenue à Washington D.C., du 27 avril au 1er mai 1981 (en préparation).

/...

15. Comme on peut le déduire de ce qui précède, l'un des buts fondamentaux du Fonds est de stimuler l'adoption de mesures dans des secteurs où l'action en faveur des femmes ne bénéficie pas encore d'un appui suffisant et où l'assistance qui leur serait accordée pourrait contribuer positivement au processus de développement. En conséquence, lorsque sont présentées au Fonds des demandes portant sur des domaines où un Fonds spécial existe déjà, comme la population ou l'enfance, celles-ci sont transmises aux fonds dont elles relèvent. Une fois que ces aiguillages sont effectués, et que chaque organisation et organisme des Nations Unies intéressé a examiné ses activités de coopération de façon à évaluer la participation des femmes auxdites activités et l'effet que celles-ci ont sur la situation des femmes, on distingue mieux les lacunes en matière d'appui aux programmes concernant les femmes. L'expérience du Fonds dans ses trois ans d'activité en a déjà fait apparaître plusieurs dans des domaines où les femmes ont eu un accès insuffisant à une assistance financière et technique (ressources énergétiques, technologies; planification de programmes, projets et développement; activités de groupe permettant d'obtenir des revenus, ainsi que des crédits et prêts; coopération technique et économique entre les pays en développement etc.).

16. Quelques exemples spécifiques de projets financés par le Fonds de contributions volontaires qui doivent servir de modèle pour un financement à partir d'autres sources peuvent être trouvés dans le domaine de la conservation des forêts et des économies de combustible. En Afrique, les préoccupations concernant l'énergie sont grandes. Au Sahel et dans d'autres régions arides, de sérieuses pénuries de bois de feu utilisé à des fins domestiques ont conduit les populations à ne consommer qu'un repas cuisiné par jour au lieu de deux : pour assurer la survie de ces populations et pour préserver l'environnement et améliorer la vie des femmes, le Séminaire sur la mise en valeur des carburants et de l'énergie à l'intention des femmes des zones rurales africaines s'est tenu à Bamako en 1980, à l'intention des pays de la région du Sahel. Ce séminaire a contribué à faire prendre mieux conscience des problèmes et des solutions, ainsi qu'à améliorer la connaissance des méthodes de plantation de certaines espèces et l'exploitation rationnelle de terrains boisés de façon à produire du charbon de bois et en exporter éventuellement les sous-produits. Le succès du Séminaire de Bamako permettra de tenir en 1981 un autre séminaire régional sur la mise en valeur des carburants et de l'énergie à l'intention des femmes des zones rurales d'Afrique orientale et australe. Ce séminaire a des objectifs semblables à ceux du Séminaire de Bamako, mais envisage en outre de mettre au point et/ou de faire adopter par les agents forestiers, les vulgarisateurs agricoles et les animateurs de collectivités de nouvelles techniques pour faire partager leurs connaissances aux femmes des zones rurales.

17. Le Fonds de contributions volontaires veille également à ce que le bois de feu soit mieux utilisé, grâce à l'emploi de cuisinières consommant peu de combustible afin d'alléger la charge de travail des femmes et d'économiser de l'argent. Dans le cadre d'un projet sous-régional pour l'amélioration de l'utilisation du bois de feu, un sociologue coordonnateur a été engagé pour accélérer les activités dans le Sahel. Les initiatives prises au niveau du pays sont visibles. Au Sénégal, par exemple, le projet d'expérimentation et de démonstration des cuisinières à bois améliorées fait participer des groupes de femmes à l'introduction des appareils de cuisson utilisant des matériaux disponibles au plan local pour compléter les activités concernant les économies d'énergie, le reboisement, la lutte contre l'incendie, etc.

/...

18. En Asie, une réunion d'experts de la CESAP sur les femmes et l'industrie forestière a été convoquée pour appuyer la participation des femmes à la production et à l'utilisation appropriées des ressources forestières. Un certain nombre de projets nationaux ont été adoptés comme suite à cette réunion. En Thaïlande et en Indonésie, un projet d'amélioration des activités féminines d'agro-sylviculture destiné à réduire les cultures itinérantes, a introduit la sélection et l'exploitation de cultures marchandes et d'arbres fruitiers dans certains villages forestiers. En outre, on essaie d'utiliser les déchets de bois pour la fabrication de panneaux, de planchers, de portes et de bois d'oeuvre en utilisant des techniques appropriées.

19. Ce sont surtout les femmes qui ramassent et utilisent le bois à brûler : aussi sont-elles initiées à des pratiques permettant d'économiser du temps au profit d'autres activités productrices de revenus. Un projet quinquennal sur le boisement de terrains pour les besoins des villages, l'amélioration des appareils de cuisson et l'industrie forestière en Thaïlande permettra de mettre au point des cuisinières qui pourront économiser 10 à 30 p. 100 de combustible. Des activités liées à l'exploitation forestière à petite échelle, comme l'apiculture et les métiers artisanaux sont également envisagés. Un autre résultat de la réunion d'experts est un projet au titre duquel des crédits sont consentis à des groupes de femmes de Birmanie, d'Inde, d'Indonésie, du Népal et de Thaïlande qui ont entrepris de mettre sur pied des industries fondées sur les ressources forestières, comme le traitement et le tissage du bambou, la production de la soie, la production laitière et les exploitations avicoles. Ce projet est particulièrement important car le manque de capitaux fait obstacle à la participation des femmes des zones rurales à ces industries et à leur développement.

20. D'autres projets novateurs parmi les 184 projets financés par le Fonds de contributions volontaires offrent aux femmes des villages un accès au crédit grâce à des prêts renouvelables garantis destinés aux activités productrices de recettes, des études et séminaires sur les technologies appropriées au travail féminin, et des études sur la viabilité des technologies nouvellement appliquées.

21. Etant donné que les organes, organisations et organismes des Nations Unies continuent d'examiner la participation des femmes à toutes les activités de coopération qu'ils entreprennent et l'effet que celles-ci ont sur la situation des femmes, ils prendront vraisemblablement en charge un certain nombre de projets expérimentaux appuyés aujourd'hui par le Fonds de contributions volontaires. Cependant, d'autres activités ne seront pas aussi aisément transférables, étant donné qu'aucun autre fonds du système n'envisage tous les efforts de développement du point de vue spécifique des besoins et contributions des femmes, ou ne fait de la défense des femmes sa préoccupation majeure. En outre, le financement de projets novateurs et expérimentaux peut être difficile pour les fonds importants qui n'ont pas pour rôle de défendre des causes spécifiques. Enfin, de nouvelles propositions de caractère novateur apparaîtront inévitablement et le besoin de ressources spéciales, comme celles du Fonds de contributions volontaires, pour combler des vides, stimuler le changement et démontrer l'importance pour le développement de la pleine participation des femmes persistera vraisemblablement. En 1978, le total de l'aide publique au développement dispensée par l'Organisation des Nations Unies approchait 2,7 milliards de dollars (voir A/35/224, par. 22); un des rôles les plus importants du Fonds en tant que Fonds spécialement destiné à la défense des intérêts des femmes sera toujours d'obtenir que les femmes aient accès, au même titre que les hommes, à toutes ces ressources consacrées à l'aide au développement.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

22. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) oeuvre au renforcement du rôle de la femme dans divers domaines, et cela, essentiellement, sous deux formes différentes : l'assistance du Fonds de contributions volontaires permet de mettre au point des propositions concernant la promotion de la femme et sa participation à divers domaines d'activités; les divisions de la CESAP, quant à elles, lancent des programmes destinés à faire participer les femmes à diverses activités.
23. La CESAP s'est surtout efforcée de sensibiliser les pays de la région aux problèmes de la femme, afin que leurs gouvernements promulguent des lois relatives à la femme, améliorent sa situation et entreprennent en sa faveur des programmes et des activités concrètes dans divers domaines, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi. A cet effet, la CESAP a notamment tenu une conférence régionale sur la Décennie des Nations Unies pour la femme, à New Delhi, en 1979, et a participé à la réunion préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui s'est tenue à Copenhague. En outre, la Commission a organisé après la Conférence une réunion dans la région du Pacifique à la fin de l'année 1980. Par ailleurs, elle a tenu plusieurs réunions consacrées à des thèmes tels que le développement des organisations de femmes dans les régions rurales et la participation des femmes à la sylviculture et à l'industrie.
24. S'agissant du développement rural intégré et du tourisme, on s'est efforcé d'étudier les effets que pouvaient avoir sur la situation des femmes les programmes dans ce domaine, et de lancer des programmes et des activités dans lesquels les activités de femmes et les services en leur faveur faisaient partie intégrante du programme d'action - à ce titre, on peut citer le programme entrepris par la Section du développement rural intégré de la CESAP en vue de mettre sur pied, aux Maldives, un projet pilote de développement des atolls.
25. La Commission s'efforce de promouvoir une entière participation des femmes à la planification et à l'exécution des activités qui sont mises sur pied pour elles dans le cadre des projets financés par le Fonds de contributions volontaires, que la Commission est chargée d'organiser dans la région. Les femmes participent activement à la planification et à l'exécution de presque tous les projets financés par le Fonds, qui sont proposés par des organisations de femmes ou par le gouvernement; des femmes sont chargées de les exécuter. Ces trois dernières années, les femmes ont planifié et exécuté 40 projets dans la région de la CESAP. Par ailleurs, le Centre de l'Asie et du Pacifique pour la femme et le développement et la CESAP ont organisé un cycle de journées d'étude sur les femmes dans la planification du développement (1978) et sur le rôle de la femme dans le progrès social et le développement de l'industrie (1980); un colloque sur le thème : Planification du développement - questions d'environnement touchant les femmes, en particulier les logements collectifs et les services publics (1980); un cours de formation consacré à l'identification, l'élaboration et l'exécution des projets (1980) et un autre à la mobilisation des femmes dans le secteur de l'industrie (1979).

26. Quant à l'effet réel des programmes sur la situation des femmes, il est très difficile de le mesurer, étant donné que nous ne disposons pas encore d'un système de suivi qui permettrait de le faire de façon scientifique. Toutefois, compte tenu du fait que 40 projets ont été exécutés au cours des trois dernières années, il est permis de croire que l'on fournit aux femmes de la région les moyens de planifier et d'exécuter les programmes en leur faveur et visant leur promotion.

Commission économique pour l'Amérique latine

27. Les activités d'appui financier et technique que mène le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) s'inscrivent dans le cadre des dispositions du Plan d'action régional pour l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine, Plan qu'a approuvé la première Conférence régionale sur l'intégration de la femme (La Havane, juin 1977), ainsi que des recommandations de la deuxième Conférence régionale sur l'intégration de la femme (Macuto (Venezuela), novembre 1979), des résolutions de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme qu'a approuvées l'Assemblée générale par sa résolution 35/136, et des recommandations de la quatrième réunion du Bureau de la Conférence régionale (Quito, mars 1981).

28. Les activités de la CEPAL consistent essentiellement à établir des documents de base pour les évaluations régionales; à aider les gouvernements qui en font la demande à faire des études, identifier les besoins et instituer des mécanismes nationaux; à élaborer, exécuter, suivre et évaluer des projets; à apporter une aide dans le domaine de l'information et autres; enfin, à coopérer avec d'autres organismes spécialisés du système des Nations Unies à la mise sur pied de projets communs ou de coopération technique horizontale.

29. Pour mener à bien ces activités, la CEPAL fait appel à deux sources principales de financement ^{4/} : le budget ordinaire de la Commission et le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme. En effet, la CEPAL, en sus des services d'infrastructure qu'elle assure, a affecté un poste permanent au développement des activités dans ce domaine. En outre, tout le système de la CEPAL fournit un appui aux activités d'intégration par l'intermédiaire de son secrétariat exécutif, de divers programmes et divisions, de la Division du développement social (appui technique et ressources humaines), des bureaux extérieurs et régionaux. Outre les activités susmentionnées de coopération au niveau des institutions, qu'il dirige, et qui s'expriment en apports concrets au programme, le secrétariat de la Commission cherche à obtenir de nouveaux fonds extra-budgétaires et des ressources pour le budget ordinaire afin de renforcer les activités dans ce domaine par un apport de ressources humaines à la mesure des besoins croissants et des exigences de son programme de travail.

^{4/} Jusqu'en juin 1980, le Gouvernement suédois a financé les services d'un spécialiste au titre du programme, tandis que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a fourni une assistance pour un projet s'étendant sur deux ans et se terminant en 1980.

30. C'est le Fonds de contributions volontaires qui constitue, comme on l'a dit précédemment, l'appui financier principal de la Commission. Le Fonds finance actuellement deux postes pour la coordination des activités dans deux sous-régions dont l'une comprend le Mexique, l'Amérique centrale, Cuba et Panama, et l'autre les Antilles - à l'exclusion de Cuba - Haïti et la République dominicaine. Les ressources versées à ce titre permettent de fournir une assistance technique directe et continue aux différents pays.

31. Enfin, il importe de signaler que les ressources provenant du Fonds de contributions volontaires permettent de mener à bien des projets nationaux, sous-régionaux et régionaux en Amérique latine, destinés à créer de nouvelles sources de revenu pour différents groupes de femmes, à assurer la formation des femmes dans de nouveaux domaines, à favoriser l'organisation des femmes, à permettre un échange de données d'expérience dans le cadre d'ateliers et de séminaires, et à mettre sur pied d'autres activités visant à intégrer les femmes au développement économique et social des différents pays.

Commission économique pour l'Afrique

Participation des femmes aux activités d'appui technique

32. Le Centre africain de recherche et de formation pour la femme, qui dépend de la Division du développement social de la Commission, est le principal agent de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en ce qui concerne l'appui financier et technique aux femmes dans la région. Depuis sa création en 1975, le Centre est chargé de fournir une assistance technique aux femmes de la région, en particulier à celles qui vivent en milieu rural, en vue d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles. Le Centre s'acquitte de ses tâches par différents moyens - organisation de journées d'étude et de réunions, de séminaires, de voyages d'étude, mise sur pied de projets pilotes pour l'application des techniques appropriées et l'amélioration de la production vivrière, recherche et diffusion d'informations, enfin, coopération avec l'Equipe spéciale de volontaires pour la promotion de la femme africaine. Ce dernier projet revêt un intérêt particulier et constitue un moyen unique d'augmenter la participation des femmes aux activités d'appui technique.

33. Les activités de l'Equipe spéciale de volontaires pour la promotion de la femme africaine, qui fait partie du Centre, s'organisent suivant les principes de la coopération technique entre pays en développement. L'Equipe spéciale est formée d'Africains et d'Africaines qui se portent volontaires pour enseigner leurs connaissances aux groupes de populations moins favorisés dans d'autres parties de la région. A ce titre, une Ghanéenne spécialisée dans le batik a formé plus de 2 000 femmes au Lesotho en sa qualité de volontaire de l'Equipe spéciale. Des femmes d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est ont participé à un voyage d'étude en Gambie, au Ghana et au Kenya pour apprendre des techniques avancées d'impression sur textiles et de gestion des entreprises, tandis que des membres de mouvements de libération d'Afrique australe ont pris part à un voyage d'étude au Kenya pour étudier des programmes destinés à améliorer la vie des familles. L'Equipe spéciale

/...

a organisé un atelier consacré à l'amélioration de la qualité de la vie dans les régions rurales, à l'intention des femmes aux postes dirigeants et des éducatrices de pays africains d'expression portugaise récemment libérés (Addis-Abeba, 4-22 mai). Dans le cadre de cet atelier, des femmes d'Angola, du Cap-Vert, de Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe se sont rendues à Addis-Abeba pour étudier des questions telles que la nutrition, la conservation et le stockage des aliments, l'élaboration et l'exécution de projets, et cela sous la direction de volontaires de l'Equipe spéciale originaires de différents pays de la région, notamment du Cap-Vert, de l'Ethiopie et du Ghana. En outre, l'Equipe spéciale exécute, entre autres, un projet pour l'amélioration des techniques de fumage du poisson en Côte d'Ivoire et pour la formation à l'hôtellerie au Ghana.

34. Le programme du Centre en matière de mécanismes pour l'intégration des femmes au développement est un autre biais par lequel le Centre cherche à faire participer les femmes aux activités d'appui technique. Le Centre fournit un appui à des séminaires d'information de courte durée en vue de promouvoir l'institution de mécanismes nationaux pour l'intégration des femmes au développement; une fois la formation terminée, le Centre les aide à consolider leurs connaissances techniques en mettant à leur disposition des services de consultants assurés par des femmes expérimentées, pour leur permettre de développer leurs programmes, et en organisant à leur intention des voyages d'étude pour leur ménager la possibilité de voir comment des mécanismes analogues fonctionnent avec succès dans différents pays. Le Centre a en outre aidé à créer dans chacune des cinq sous-régions de la CEA des mécanismes sous-régionaux - les comités sous-régionaux pour l'intégration de la femme au développement, qui réunissent tous les mécanismes nationaux pour l'intégration de la femme au développement dans chacune des sous-régions de la CEA, sur le modèle des centres de programmation multinationale et d'opérations de la CEA, et a mis en place le Comité régional africain de coordination, qui est l'organe directeur et consultatif du Centre.

35. Autre projet du Centre, le Groupe de l'artisanat et des petites industries encourage lui aussi la participation des femmes aux activités d'appui technique. Le Groupe a mis sur pied un certain nombre de projets pilotes où les femmes fournissent une assistance technique à d'autres femmes de la région qui peuvent ainsi développer leurs compétences dans l'artisanat et les petites industries. Parmi ces projets pilotes, il convient de citer le Centre de formation Bethlehem en Ethiopie, le Centre de formation Soba au Soudan, ainsi que le Centre de formation de l'Organisation démocratique des femmes somaliennes. En outre, le Groupe fait des recherches et organise des stages de formation destinés à améliorer les compétences techniques des femmes avec l'organisation d'un atelier consacré à la commercialisation des produits de l'agriculture et de la pêche (Dakar, juin 1981) et un autre à la formation professionnelle des femmes et des jeunes filles (Abidjan, octobre 1981).

36. A l'évidence, toutes ces activités, pour être menées à bien, ont besoin d'être appuyées financièrement. Des postes affectés au Centre, un seul est imputé sur le budget ordinaire, tandis que tous ses projets sont financés au moyen de fonds extra-budgétaires. En conséquence, deux solutions s'offrent au Centre : donner suite aux demandes émanant d'Etats Membres dans la mesure où ils peuvent être financés avec des dons déjà reçus, ou établir des propositions de projet et solliciter

/...

des fonds pour répondre aux demandes. Les principales sources de financement pour les activités du Centre ont été le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le FIASE, l'Organisme suédois de développement international, le Gouvernement belge, l'Agency for International Development des Etats-Unis et le Gouvernement néerlandais; nombre de fondations privées et d'organisations non gouvernementales lui fournissent en outre une assistance moins importante sous forme de dons.

37. Un autre moyen de mesurer la participation des femmes aux activités d'assistance financière et technique serait d'examiner la situation en ce qui concerne l'emploi de femmes à la Commission économique pour l'Afrique. En se reportant au document relatif à l'emploi des femmes aux postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (E/CN.14/744/Add.2, en date du 7 avril 1980), on verra que du petit nombre de femmes employées à la CEA, la plupart travaillent au Centre où, à une exception près, elles sont affectées aux projets et aux services de traduction (où elles n'ont pas été recrutées par la CEA).

Effet des activités d'appui technique et financier sur les femmes

38. Il faudrait procéder à une évaluation officielle du travail accompli par le Centre comme par les autres divisions de la CEA, pour se rendre vraiment compte de l'effet de ces activités sur la situation des femmes. En ce qui concerne le Centre, on a procédé à un certain nombre d'évaluations partielles ou totales de son travail. En 1978, on a constitué une mission d'étude réunissant tous les principaux donateurs appuyant le Centre pour évaluer le travail du Centre et mesurer son impact sur les femmes de la région. La mission s'est rendue dans divers pays de la région où le Centre a entrepris des activités de fond et a évalué le travail du Centre au siège de la CEA. La mission a rendu un verdict favorable, déclarant que le Centre s'était remarquablement bien acquitté de son mandat, et a recommandé que le Centre soit promu au rang de division pour l'intégration des femmes au développement. Il y a eu d'autres évaluations : celle du FNUAP (1979), celle de l'équipe US/AID (1980) et celle de la mission d'étude OIT/Organisme suédois de développement international (1980). Dans tous les rapports, on a estimé que le Centre exécutait avec efficacité son programme de travail pour ce qui concerne la satisfaction des besoins des femmes dans la région. La mission d'étude OIT/Organisme suédois de développement international a souligné que les responsabilités du Centre étaient multiples et recouvraient des activités à divers niveaux - national, sous-régional et régional. La Mission a recommandé instamment que l'on crée ou que l'on transfère au Centre davantage de postes imputés sur le budget ordinaire, afin d'assurer au programme du Centre une certaine continuité et lui permettre de s'acquitter entièrement et efficacement de son mandat.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Participation des femmes aux activités d'appui à l'assistance financière et technique

39. Au 30 décembre 1980, le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) comptait 63 femmes parmi ses administrateurs (soit 16 p. 100 du nombre total d'administrateurs) dont 50 participaient directement ou indirectement à l'élaboration et à l'exécution de programmes d'assistance technique. Du fait du développement de ces activités, elles jouent aussi dans une large mesure un rôle dans leur financement étant donné qu'elles influencent indirectement l'approbation des fonds nécessaires à leur exécution.

40. En ce qui concerne le personnel de l'ONUDI affecté à des projets d'assistance technique sur le terrain, 11 femmes ont été recrutées en qualité d'experts en 1980, dont un coordonnateur de projets et un directeur de projet. Ces experts sont compétents dans des domaines très divers (matières plastiques, essais métallographiques, plantes médicinales, confection de vêtements, pollution industrielle, documentation et recherche de l'information). Le Secrétariat redouble d'efforts afin de recruter une plus forte proportion de femmes pour les projets d'assistance technique et, au 31 décembre 1980, 336 femmes étaient portées sur la liste des experts auxquels il peut être fait appel.

41. De plus, la première femme conseiller principal hors siège pour le développement industriel a été nommée en février 1981. Sur les 46 administrateurs auxiliaires qui secondent les conseillers principaux hors siège pour le développement industriel, on comptait 12 femmes à la fin de 1980.

42. Pour certaines activités d'appui ayant trait expressément à la détermination des problèmes que l'industrialisation pose aux femmes, l'Organisation essaie de faire en sorte qu'un grand nombre - sinon la totalité - des participants et experts soient des femmes étant donné que les femmes sont mieux placées pour définir leurs propres problèmes. C'est ce qu'elle fait dans le cas des réunions et études sur cette question. Mais, pour ce qui est des fonctionnaires de l'ONUDI chargés de ces activités, les responsabilités sont partagées à part égale entre hommes et femmes.

Effet de ces activités sur la situation des femmes

43. L'ONUDI n'a pas été en mesure d'analyser l'effet de la participation des femmes aux activités d'appui à l'assistance financière et technique sur l'intégration des femmes à ces activités. Les observations générales suivantes peuvent néanmoins présenter un intérêt à cet égard.

44. Sur le terrain, on a noté qu'en général les femmes administrateurs auxiliaires - il s'agit non seulement de femmes mais aussi de fonctionnaires débutants - s'intéressent tout particulièrement à la question de l'intégration de la femme au développement, aussi ont-elles contribué à la présentation de propositions et d'idées dans ce domaine.

/...

45. Il convient aussi de noter que l'accroissement du nombre de femmes fonctionnaires chargées du recrutement au secrétariat semble avoir entraîné l'accroissement du nombre de femmes fonctionnaires recrutées au siège dans le cadre du programme d'administrateurs auxiliaires.

46. Au siège de l'ONUDI, lors de l'examen et de la mise au point des activités liées à l'intégration de la femme dans le développement, on constate que les résultats sont les meilleurs lorsque les fonctionnaires hommes et femmes participent en nombre égal car dans la plupart des cas ce sont encore les hommes qui ont les connaissances et l'expérience voulues dans le domaine de l'industrialisation tandis que ce sont surtout les femmes qui tiennent à ce que soient examinés les problèmes de la femme. Le dialogue établi à ces occasions provoque un changement d'attitude constructif qui est très nécessaire. Le Groupe de travail interdivisions sur l'intégration des femmes dans le développement industriel constitué par l'ONUDI, qui est composé de cinq hommes et de cinq femmes, fonctionne sur cette base et tend, en formulant ses recommandations, à faire participer en nombre égal les hommes et les femmes à la plupart des activités de l'organisation. Cette tâche est néanmoins difficile à accomplir étant donné le faible pourcentage des administrateurs femmes.

47. Les activités d'appui à forte participation féminine du genre de celles dont il a été question plus haut ont sans aucun doute eu des retentissements importants sur la mesure dans laquelle l'organisation tient compte de la question de l'intégration de la femme dans ses travaux. Ces activités ont néanmoins été renforcées et sont suivies au siège avec la participation d'un nombre égal d'hommes et de femmes.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

48. Le programme de coopération technique et d'appui du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) constitue une entreprise de portée mondiale qui consiste, à l'heure actuelle, à réaliser 150 projets environ dans plus de 83 pays en développement. L'objectif du Centre est d'étendre ce programme et d'offrir de meilleurs services aux pays qui demandent qu'on les aide. Les domaines dans lesquels des activités de coopération technique et d'appui sont prévues recouvrent toute la gamme des questions ayant un rapport avec le développement des établissements humains y compris celles des politiques à suivre, de la planification, du logement, de l'infrastructure et des services, de l'utilisation des sols, de la participation de la population et des institutions et de la gestion. L'accent est mis en particulier sur la nécessité de faire participer davantage la femme à toutes les activités de coopération technique qui présentent un intérêt pour elle lorsqu'elles sont entreprises en sa faveur.

49. Parmi les activités du Centre inscrites à son programme de coopération technique, il y a lieu de mentionner entre autres les aspects spatiaux du développement national et la planification du développement urbain/métropolitain. Les programmes orientés vers l'action dans le domaine de la planification du développement prévoient notamment des projets de trames d'accueil, des projets

/...

d'urbanisation, des programmes de protection de l'environnement, de prévention des catastrophes naturelles et de relèvement, la prise en considération des problèmes énergétiques et la conservation de l'énergie dans les établissements humains. Pour donner suite aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat), de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme et de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, le Centre s'est constamment efforcé de développer des activités de coopération technique visant à renforcer les groupes les plus faibles de la population, notamment les femmes. A cette fin, il tient compte, lorsqu'il évalue tous ses projets de coopération technique, d'éléments tels que la participation active des femmes, l'effet des projets sur la situation des femmes et les mesures à prendre lors de l'élaboration des nouveaux projets de coopération technique pour redresser la situation.

50. L'expérience déjà acquise montre à l'encontre non seulement que les femmes ont été défavorisées par les projets de développement, mais encore que leur situation a même empiré. Si l'on veut formuler des programmes ayant en fait des chances d'améliorer le sort de la femme, il faut y incorporer des éléments particuliers en faveur des femmes et cet effort exige à son tour l'octroi d'une formation accélérée à un plus grand nombre de femmes, au niveau tant national que local, et en particulier aux habitantes des régions où les projets sont entrepris. La formation est ainsi devenue un outil important grâce auquel on s'assure que les femmes bénéficient en fin de compte du développement. Le Centre essaie également de trouver des moyens d'améliorer la répartition des avantages retirés des activités de développement et de faire évaluer méthodiquement par les femmes elles-mêmes les effets que ces activités ont sur elles ou de renforcer ceux qui existent déjà. Pour y arriver, il faut, avant tout, à l'aide d'un système d'information par rétroaction, évaluer et suivre les activités en tenant compte des résultats déjà obtenus.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

51. Les activités de coopération du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) ont été orientées vers la satisfaction des besoins des mères et des enfants, en raison du lien spécial qui les unit. Les résultats obtenus par exemple au Sri Lanka et dans l'Etat du Kerala, en Inde, donnent à penser que la faible mortalité infantile s'explique dans une large mesure par la proportion relativement importante de femmes alphabètes et instruites. La politique du FISE a été axée sur la satisfaction des besoins de la femme en matière de soins de santé, de nutrition, d'éducation et de formation professionnelle, de puériculture et d'amélioration du foyer et, plus récemment, sur les activités de formation et autres liées à l'accroissement du revenu familial. Le FISE s'est efforcé tout particulièrement d'apporter un appui aux femmes chefs de ménage.

52. A sa session de 1980, le Conseil d'administration a examiné un rapport sur la politique de coopération du FISE à l'égard des femmes et des jeunes filles, les directives données pour les programmes et l'évaluation de certains programmes. Il a convenu que le FISE devrait prêter davantage attention dans ses activités futures de coopération à cinq de leurs aspects : élaboration des programmes sur la base d'une information plus abondante; activités de plaidoyer; activités féminines productrices de recettes; participation de la femme à la vie collective; et contrôle et évaluation des résultats obtenus.

53. A l'issue du débat, le Conseil d'administration a estimé que le FISE devrait :

a) Plaider en faveur d'une conception plus large du rôle des femmes dans la société et dans le processus du développement en faisant valoir que la femme ne se borne pas à mettre des enfants au monde ou à exécuter des tâches domestiques mais doit se voir reconnaître toute la place qu'elle occupe en tant que mère et épouse, en tant que travailleuse contribuant à l'existence matérielle du ménage, en tant que citoyenne et animatrice à tous les niveaux et en tant que personne ayant son individualité propre. En se plaçant de ce point de vue, le FISE devrait également plaider pour la nécessité pour l'homme d'assumer une plus large part des tâches qu'impliquent la vie familiale et les soins aux enfants;

b) Donner la priorité, dans les programmes en faveur des femmes à faible revenu auxquels il collabore dans les pays en développement, aux activités qui assurent le mieux le bien-être des enfants et qui tiennent particulièrement compte des besoins des femmes et des jeunes filles appartenant aux groupes désavantagés (que sont par exemple les femmes chefs de ménage, les migrants urbains, les réfugiés et les nomades);

c) Aider à mettre au point en faveur des femmes s'adonnant à des activités industrielles, commerciales et agricoles des programmes générateurs de revenus consistant notamment à dispenser à ces femmes une formation professionnelle leur donnant accès à des emplois rémunérables et à les initier à des tâches de gestion, à accorder des dons en espèces pour la mise en place de systèmes de crédit et à utiliser d'autres sources d'aide (par exemple, les banques de développement);

d) Renforcer les services sociaux d'appui en faveur des femmes se livrant à des activités génératrices de revenus en faisant en sorte notamment d'initier ces femmes aux techniques voulues pour alléger leurs longues et lourdes tâches ménagères, de leur offrir des arrangements appropriés pour les soins aux enfants et de favoriser l'instauration sur les lieux du travail d'une ambiance encourageant les mères à allaiter leur enfant au sein;

e) Continuer à renforcer la participation individuelle et collective des femmes à la création, à la direction et à la gestion des services de base dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi que de la parenté responsable et de la planification familiale; cette participation devrait s'étendre à toutes les phases du programme - identification des problèmes, exécution, contrôle et évaluation;

/...

f) Encourager les responsables de la planification, de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation des programmes à prêter sérieusement attention aux effets possibles des activités en question sur la situation des femmes et des jeunes filles; en particulier, le FISE devrait recommander aux donateurs d'aide, que l'aide soit bilatérale ou multilatérale, de suivre les effets des grands projets de développement sur la qualité de la vie familiale et sur la condition de la femme dans la communauté;

g) Collaborer avec les gouvernements à l'élimination de la pratique de l'excision en appuyant certaines initiatives nationales et en tenant compte des aspects culturels et religieux particulièrement délicats de ces questions;

h) Tirer parti de l'intérêt que les organisations non gouvernementales manifestent pour les programmes liés aux femmes, aux enfants et au développement et de l'expérience qu'elles ont acquise dans l'exécution de ces programmes;

i) Faire en sorte que les administrateurs de programme et autres fonctionnaires du FISE soient toujours vivement conscients de l'importance qu'il y a à améliorer la situation des femmes et jeunes filles appartenant aux groupes à faible revenu des régions rurales et urbaines des pays en développement;

j) Recruter davantage de femmes comme administrateurs, en particulier pour les postes principaux tout en reconnaissant la nécessité d'accroître dans ses effectifs le nombre de femmes venues des pays en développement.

Activités en faveur des femmes au niveau des programmes du FISE

54. L'année 1980 a été pour le FISE une période d'évaluation et de réorientation de ses programmes, en particulier de ceux en faveur des femmes et des jeunes filles. Comme en 1979, tous les bureaux de pays du FISE avaient très attentivement passé en revue leurs activités en faveur des femmes en vue de l'établissement du rapport à soumettre au Conseil à sa session de 1980 au sujet des femmes, des enfants et du développement (E/ICEF/L.1409), ils ont été mieux en mesure d'améliorer les programmes existants et de définir de nouvelles orientations. Ils ont reconnu qu'il était indispensable, si l'on voulait améliorer la situation des enfants et des familles, de centrer l'attention sur la femme prise dans sa totalité et non pas seulement comme mère et de la considérer comme un agent actif du développement et non pas simplement comme un bénéficiaire passif des services existants.

Activités rémunératrices et participation aux affaires de la collectivité

55. Dans la plupart des programmes de pays, on continue à mettre l'accent sur les activités de la femme qui font partie intégrante des services de base, mais un certain nombre d'entre eux se hasardent à adopter des approches nouvelles et mettent les femmes en mesure de se livrer à des activités rémunératrices et de participer activement aux affaires de la collectivité.

/...

56. Les programmes générateurs de revenus qui ont encouragé les femmes à se lancer dans la petite industrie, la production et le traitement de denrées alimentaires destinées à la vente et le commerce, ont consisté notamment à les initier à la gestion et à leur donner une qualification leur permettant d'avoir accès au marché du travail. Par exemple, au Bangladesh, on s'est efforcé de prêter davantage attention aux besoins des femmes a) en leur faisant prendre conscience de leur condition, de leurs problèmes et de leurs besoins; b) en encourageant un plus grand nombre d'entre elles à participer aux travaux des comités chargés de la gestion de leur village (en partie en organisant des colloques pour la formation de cadres dirigeants et en les initiant aux techniques appropriées) et c) en leur donnant la possibilité de se livrer seules ou en coopérant les unes avec les autres à des activités génératrices de revenus, telles que le travail du jute et de la canne, la confection de vêtements, la fabrication de filets de pêche et l'élevage du bétail. Dans 85 villages de la Thaïlande, les femmes se sont mises à élever du bétail et à produire, traiter et conserver des denrées alimentaires locales (lait de soja et mélange alimentaire de riz, graines de sésame et soja à forte teneur protéique). La République-Unie de Tanzanie et l'Éthiopie ont mis l'accent sur la nécessité pour les villageoises de développer leur aptitude à diriger, tandis que le Soudan a jugé important pour elles d'acquérir une formation professionnelle. Les programmes axés expressément sur les femmes ont reçu une priorité élevée dans plusieurs pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine qui s'attachent de plus en plus à subventionner les petits projets en faveur des femmes qui sont générateurs de revenus et qui font appel aux techniques appropriées. Au Moyen Orient et en Afrique, l'émigration des hommes a attiré l'attention sur l'état d'impuissance dans lequel se trouvent les nombreuses femmes qu'ils laissent derrière eux dans les villages lorsqu'elles doivent faire face aux besoins de leur famille. Les programmes de formation professionnelle et les programmes générateurs de revenus tendent les uns et les autres à remédier à cette situation.

Programme des Nations Unies pour le développement

57. Conformément au mandat qui lui a été confié en sa qualité d'organisation de financement et de coordination de la coopération technique, aux résolutions de l'Assemblée générale et autres résolutions internationales pertinentes, y compris les décisions prises par son Conseil d'administration, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a entrepris depuis 1974 un certain nombre d'activités destinées précisément à promouvoir une participation accrue des femmes aux activités de coopération technique qu'il soutient.

58. Au début de la Décennie des Nations Unies pour la femme, on a mis l'accent sur la préparation de différents types de matériel d'éducation et d'information. Le PNUD a par conséquent commandé la publication d'une brochure intitulée L'intégration des femmes au développement : Pourquoi - Quand - Comment? dont les auteurs sont Ester Boserup et Christina Liljencrantz, et a été l'un des organisateurs du séminaire à l'issue duquel l'Overseas Development Council de Washington a publié un volume intitulé Women and World Development. Le PNUD a publié un ensemble de matériels d'information et de formation, conçus pour aider les planificateurs à accroître et à améliorer la participation des femmes au développement sous le titre La femme dans le développement - Moyens d'action. Le PNUD a dernièrement publié des documents sur Les femmes et le nouvel ordre économique international et sur Les femmes et la coopération technique entre pays en développement. Il a également commandé des documents examinant les activités de coopération technique entre pays en développement menées par les femmes et en faveur des femmes, notamment un document établi par un groupe de l'Université des Indes occidentales dénommé Les femmes et le développement et un autre par l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement.

59. En 1977, des directives détaillées sur l'intégration des femmes au développement ont été publiées et un fonctionnaire chargé spécialement de promouvoir les intérêts de la femme a été nommé dans chacun des bureaux régionaux du PNUD. Ces dernières années, la collaboration entre le PNUD et le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme est devenue très étroite et les deux organismes se sont secondés utilement dans leurs efforts communs pour intégrer les activités en faveur des femmes aux efforts de développement en général.

60. En se fondant sur les résultats, généralement encourageants, qu'ont produits ses efforts pour promouvoir la participation des femmes au développement, le PNUD a lancé, à l'automne de 1978, une opération conjointe institution/PNUD d'évaluation pragmatique de la participation des femmes rurales au développement, destinée à renforcer encore davantage l'efficacité de la capacité de consultation et de programmation du système des Nations Unies pour le développement. Tous les organismes clefs concernés, en l'occurrence la FAO, l'OIT, l'ONU, l'UNESCO, l'ONUDI, l'OMS, les commissions régionales, le FNUAP, le FISE et le PAM, ont volontiers accepté de collaborer à cette entreprise.

61. L'évaluation a consisté en études régionales et en études approfondies de pays qui ont comporté d'importantes missions de programmation interdisciplinaires et un examen des aspects pertinents des programmes mondial et interrégional du PNUD. Les résultats de l'évaluation et les recommandations auxquelles elle a abouti ont été présentés sous forme résumée (DP/453) au Conseil d'administration du PNUD et à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, à Copenhague. Le texte intégral du rapport a été publié comme étude d'évaluation No 3 du PNUD, sous le titre "Participation des femmes rurales au développement" en anglais, espagnol et français.

62. Pour mettre en application les recommandations qui ont été pleinement approuvées par le Conseil d'administration, des instructions détaillées ont été adressées à tous les fonctionnaires du PNUD et transmises aux organisations participantes et chargées de l'exécution (UNDP/PROG/79 et Add.1). Elles portaient sur des questions telles que la nécessité de former le personnel afin d'accroître ses compétences en matière de programmation et d'exécution d'activités de projets présentant un intérêt spécial pour les femmes; la nécessité de veiller à ce que l'assistance spéciale nécessaire soit accordée à la planification, à la conception, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de la participation des femmes aux projets bénéficiant de l'aide du PNUD; et la nécessité d'améliorer la base de données concernant la planification et la participation des femmes au développement.

63. S'agissant de la formation du personnel, le PNUD a engagé une série de pourparlers interinstitutions sur la question, au cours de la Conférence de Copenhague. La question a depuis lors été examinée plus avant et à l'échelon du système dans le cadre du Comité administratif de coordination, où il a été convenu qu'il était important et urgent d'informer les fonctionnaires sur le rôle des femmes dans le développement. Il a été recommandé que chaque organisation s'efforce de mieux faire connaître le problème à la faveur de consultations interinstitutions permanentes.

64. A l'heure actuelle, un fonctionnaire chargé des programmes relatifs aux femmes, dont le poste est financé au titre du programme régional pour l'Afrique, est affecté à chacun des quatre centres multinationaux de programmation et d'opérations d'Afrique, situés à Lusaka, Niamey, Gisenyi et Yaoundé. Par le passé, un financement régional a été fourni au Centre de l'Asie et du Pacifique pour la femme et le développement, qui a été intégré au nouveau centre de développement pour l'Asie et le Pacifique en 1980; ce dernier bénéficie également d'un appui du PNUD. Un projet sur le système bancaire mondial et les femmes bénéficie d'une aide sous forme de sources régionales et interrégionales.

65. Le PNUD appuie également plusieurs autres activités mondiales et inter-régionales, telles que l'étude axée sur l'action consacrée à la participation des femmes au développement rural; la défense des intérêts des femmes pour des projets lancés dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement; et le soutien au Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, lequel constitue un moyen privilégié pour améliorer la base de données concernant le rôle des femmes dans la société.

66. La question de l'impact des activités susmentionnées, a été traitée dans la publication intitulée La participation des femmes rurales au développement ainsi que dans un précédent rapport (DP/127). Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de l'intensification des efforts déployés pour assurer la participation, plus active et plus productive, des femmes au développement, depuis le début de la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Des mesures ont été prises pour suivre les résultats, notamment grâce à la mémoire institutionnelle du PNUD. Un premier rapport intermédiaire sera présenté au Conseil d'administration à sa vingt-neuvième session en 1982.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

67. Près de 45 p. 100 de l'assistance financière fournie par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), est alloué aux soins de santé maternelle et infantile et aux activités de planification de la famille, dans toutes les régions du monde. La participation des femmes à ces activités revêt deux aspects, en ce sens que a) les femmes sont les bénéficiaires de certains types de services et d'informations; et que b) les femmes participent activement à l'élaboration, à l'application et au suivi des programmes. S'il n'y a aucun doute que les femmes ont bénéficié des activités d'appui aux programmes, l'étendue de leur participation n'a pas été la même dans tous les cas. Des efforts particuliers ont donc été déployés pour définir les techniques et modalités, notamment les programmes de formation, propres à accroître la participation des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes des programmes.

68. En plus du financement de programmes de formation destinés aux femmes et relatifs aux différents aspects des services de santé maternelle et infantile et de planification de la famille, le Fonds a également apporté un appui à des associations féminines pour les doter des capacités professionnelles et administratives accrues nécessaires pour qu'elles puissent participer davantage au développement et à la mise en oeuvre des activités aux niveaux communautaire et national.

69. Une assistance technique et financière a également été accordée à une série de programmes économiques et sociaux, la plupart dans les zones rurales, destinés à améliorer les possibilités d'emploi des femmes, leurs qualifications, leur santé et leur instruction. Ce sont les domaines que l'on estime liés au bien-être global de la famille ainsi qu'à des facteurs démographiques tels que la mortalité, la fécondité et les migrations.

70. En plus de l'appui qu'il a fourni au niveau national, le Fonds a aidé un grand nombre de projets interrégionaux et mondiaux relatifs aux femmes. A cet égard on peut citer des activités de recherche, de formation, des conférences, des publications. Les activités de recherche ont porté par exemple sur la participation de la main-d'oeuvre féminine et l'évolution démographique, et sur les femmes en tant que dispensatrices de soins de santé. Des programmes ont assuré la formation d'un certain nombre de femmes à des fonctions d'encadrement ainsi qu'à la prestation de services de santé et de planification de la famille.

71. Afin de s'assurer que les femmes participent au processus de développement, un document intitulé "Les femmes, la population et le développement : principes pour l'élaboration de programmes, la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation de projets" a été établi en mai 1980. Il a été envoyé à tous les représentants résidents du PNUD, aux coordonnateurs du FNUAP, aux organisations participantes et chargées de l'exécution et aux autres organismes concernés, en recommandant que les suggestions y figurant soient prises en considération lors de l'élaboration de demandes d'aide au FNUAP pour des projets.

72. Il est relativement facile de fournir des informations exactes sur la participation des femmes aux activités de projets bénéficiant de l'aide du Fonds, mais il faudrait une enquête plus approfondie pour évaluer l'ampleur de l'impact de chaque programme sur les femmes. D'une façon générale, on peut dire, en supposant que les femmes ont bénéficié de ces activités, que leur impact a été positif. Il s'agit là cependant d'une approche plutôt simpliste. Pour mesurer précisément l'impact de chaque programme, il faudrait procéder à une enquête précise dans chaque cas. En outre, l'impact de certains programmes ne peut être décelé et mesuré qu'après un laps de temps considérable.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

73. Les activités de soutien financier et technique du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés comprennent une aide aux gouvernements des pays d'asile pour la formulation, l'exécution et la coordination de programmes destinés tant à assurer la subsistance des réfugiés qu'à trouver des solutions durables à leurs problèmes. Dans le cadre général de l'assistance matérielle aux réfugiés, le HCR a pris des mesures pour encourager :

a) La participation des femmes réfugiées à l'administration et à la gestion des camps et centres de réfugiés;

b) Le relèvement de leur potentiel social et économique grâce à des programmes d'alphabétisation, de santé, d'hygiène, de nutrition et de puériculture, ainsi qu'à des programmes de formation et à des activités rémunératrices; le HCR a également lancé un programme de formation pour les réfugiées afin qu'elles organisent des centres pour les femmes et mènent des activités dans les domaines susmentionnés.

74. L'impact des mesures prises récemment en faveur des femmes et le résultat de la participation de ces dernières à diverses activités seront évalués en 1982; les conclusions de cette évaluation seront utilisées pour étendre et renforcer ces activités autant que de besoin.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient

75. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été chargé par l'Assemblée générale de fournir des services aux réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ces services relèvent en gros de programmes afférents à l'enseignement, à la santé et à la fourniture de secours.

76. Le programme d'enseignement assure la scolarisation de base de tous les enfants de réfugiés qui remplissent les conditions requises, sans considération de sexe. L'Office n'a jamais estimé nécessaire de lancer de campagne spéciale pour la scolarisation des filles dans ses écoles primaires ou secondaires (premier cycle), où, depuis 1965, leur présence est proportionnelle au nombre de fillettes réfugiées âgées de 6 à 14 ans. En 1980-1981, 48,7 p. 100 des élèves des classes primaires (6-11 ans) étaient des filles, de même que 47,7 p. 100 des élèves des classes secondaires du premier cycle (11-14 ans). De même, 49,6 p. 100 des étudiants des centres de formation pédagogique avant l'emploi, animés par l'UNRWA sont des jeunes femmes.

77. Dans le domaine de la formation professionnelle, un effort particulier est fait dans le cadre d'une politique délibérée, pour accroître le nombre de stagiaires de sexe féminin. A l'heure actuelle, seuls 16,6 p. 100 des stagiaires inscrits dans les sept centres de formation professionnelle de l'UNRWA, sont de sexe féminin, ce pourcentage représentant néanmoins un léger progrès par rapport au début de la Décennie des Nations Unies pour la femme, où il n'était que de 15,5 p. 100. Les stagiaires inscrits au Centre de formation professionnelle de Damas étaient tous des hommes jusqu'en 1976, de même qu'au Centre de formation de Wadi Seer (Jordanie), jusqu'en 1979. En 1980/81, respectivement 45 et 41 jeunes femmes suivaient des cours dans ces deux centres, qui leur décerneront des diplômes de géomètre, de dessinateur-architecte, de technicien de la construction, de technicien de laboratoire médical et d'aides pharmaciens. Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf autres femmes suivent des cours de caractère exclusivement féminin et qui les préparent à des métiers plus traditionnels tels que couture, habillement, soins de beauté, économie ménagère et institutionnelle et secrétariat. La rapidité avec laquelle l'UNRWA pourra appliquer cette politique dépend en partie de la réaction des employeurs du Moyen-Orient devant les candidatures présentées par des femmes à des postes de ce type et encore plus, des fonds dont disposera l'Office pour élargir ces programmes.

78. Les programmes de santé mettent l'accent sur la médecine préventive, en particulier les soins de santé maternelle et infantile. Les femmes sont suivies de près et reçoivent des suppléments nutritionnels pendant et après la grossesse, et sont vivement encouragées à allaiter au sein. Des cours d'hygiène sont organisés pour les mères dans les centres de santé maternelle et infantile. Un cours intitulé "Santé et vie familiale" lancé en 1965 dans les écoles secondaires de filles du premier cycle a été étendu en 1977 aux écoles de garçons pour mieux

leur faire comprendre le rôle qu'ils devront jouer en tant que maris et pères ainsi que les besoins biologiques et psychologiques de leurs femmes et de leurs enfants. Un programme de planification de la famille, mené pendant plusieurs années dans la bande de Gaza, a été instauré en 1980 dans deux centres en Jordanie et dans un centre en République arabe syrienne.

79. Le programme de secours pourvoit aux besoins essentiels des réfugiés nécessiteux. Depuis 1978, la priorité a été donnée pour l'octroi de rations alimentaires en Jordanie et dans les territoires occupés de la rive occidentale et de Gaza, où les revenus peuvent être vérifiés, à ceux qui se trouvent dans des situations particulièrement difficiles. Le groupe de bénéficiaires le plus nombreux est celui des veuves avec petits enfants, qui reçoivent également des couvertures et de petites allocations en espèces. On espère qu'il sera bientôt possible d'étendre ce programme à l'ensemble des secteurs d'activité de l'Office. Les femmes qui ont quitté l'école sans formation spéciale peuvent suivre des cours d'alphabétisation, de couture et acquérir d'autres qualifications dans des centres spéciaux. S'il disposait des fonds nécessaires, l'Office étendrait également ces services.

Programme alimentaire mondial

80. Le Programme alimentaire mondial (PAM), du fait qu'il n'est pas un organisme technique, ne fournit pas d'assistance technique; il ne dispense pas non plus d'aide de caractère financier.

81. Toutefois, le PAM utilise la nourriture comme capital d'investissement pour le développement social et économique des pays en développement. Ce faisant, il joue un rôle actif en faveur de la promotion de la femme. A sa neuvième session, en avril 1980, le Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire a décidé à l'unanimité que dans le contexte de ses principaux objectifs tels qu'ils sont définis dans son règlement général, le Programme devrait fournir une assistance aux projets destinés à intégrer les femmes dans le processus de développement de manière pertinente, en améliorant leur production économique, en accroissant leur capacité de gain et en encourageant leur participation à la vie sociale, culturelle et politique de leur communauté.

82. Le Programme, outre l'assistance qu'il fournit à 88 projets (lui revenant au total à 556 millions de dollars) dont l'objectif est de nourrir ou d'améliorer l'état nutritionnel des femmes enceintes et des mères allaitantes, contribue au développement communautaire rural au moyen de projets d'aide alimentaire. Ces projets comprennent une formation spéciale pour les femmes et les jeunes filles dans le domaine de l'artisanat local et d'autres activités productrices de revenus leur permettant d'améliorer leur situation financière et de devenir plus indépendantes. Les agents de vulgarisation qui s'occupent de l'exécution de certains projets bénéficiant de l'assistance du PAM ont réussi à organiser des

coopératives de femmes rurales en vue de l'utilisation des sommes produites ou économisées grâce au projet lui-même. Un groupe de travail interdivisions sur le rôle des femmes dans le développement a été créé au siège du PAM; il a notamment pour tâche :

a) De conseiller le Directeur exécutif sur les politiques et programmes à appliquer dans le cadre des projets bénéficiant de l'aide du PAM en vue d'intégrer les femmes au développement, en particulier au développement agricole et rural;

b) D'aider à coordonner les activités du Programme avec celles de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres programmes et organisations internationaux, en réponse au Plan d'action mondial et aux résolutions de l'Assemblée générale s'y rapportant.

83. Le Programme était représenté à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme où il a présenté un document indiquant ses priorités pour la deuxième moitié de la Décennie et offrant des directives spécifiques sur les types de projets dans lesquels l'aide alimentaire pourrait servir à améliorer la situation des femmes, ainsi que sur la réorientation à cette fin de projets en cours bénéficiant de l'assistance du PAM (A/CONF.94/BP.5). Ce document a été distribué au siège du PAM ainsi qu'au personnel des services extérieurs pour être utilisé comme manuel pour l'élaboration de projets visant l'intégration des femmes au processus de développement ou la réorientation de projets dans cette direction.

Institut international de recherche et de formation pour
la promotion de la femme

84. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme est un organisme autonome de l'Organisation des Nations Unies financé entièrement au moyen de contributions volontaires versées à un fonds d'affectation spéciale. Il a pour objectif de stimuler et de faciliter, à l'aide de la recherche, de la formation ainsi que de la collecte et de l'échange d'informations, les efforts déployés aux niveaux régional, international et national pour le progrès de la femme, une attention spéciale étant accordée à l'intégration des femmes au développement. Ses activités dans le domaine de la recherche, de la formation et de l'information viendront compléter celles d'autres organisations rattachées aux Nations Unies. L'Assemblée générale ayant accepté l'offre de la République dominicaine d'accueillir l'Institut, la signature de l'accord pertinent a eu lieu le 31 mars 1981 et le siège de l'Institut sera établi à Saint Domingue.

85. L'Institut n'en est encore qu'à ses débuts. La directrice, qui vient d'être nommée, a pris ses fonctions à titre provisoire au Siège de l'Organisation des Nations Unies à la fin du mois de juin, après avoir tenu des consultations à Vienne avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Département des affaires économiques et sociales internationales et de son Service de la promotion de la femme afin d'assurer le maximum de coordination dans la préparation du programme de travail de l'Institut. Dans l'intérêt de la vaste

coopération au sein du système des Nations Unies qui a été prévue par le Conseil d'administration, des consultations ont également eu lieu avec le Département des affaires économiques et sociales internationales et d'autres départements compétents de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec les commissions régionales et les institutions spécialisées dont la collaboration avec l'Institut est indispensable à la réussite de celui-ci.

86. Les activités nécessaires à l'organisation et à la mise au point des méthodes de l'Institut ont été entreprises et notamment la préparation de la Conférence des Nations Unies de 1981 pour les annonces de contributions aux activités de développement, afin d'obtenir les contributions nécessaires aux futurs travaux de l'Institut.

87. En attendant la ratification de l'Accord et l'achèvement des locaux de l'Institut, une mission exploratoire de l'Organisation des Nations Unies dirigée par la directrice de l'Institut s'est rendue en République dominicaine à la fin du mois de juin. Durant cette mission d'utiles entretiens ont eu lieu et diverses questions ayant trait aux aspects juridiques, administratifs et financiers du fonctionnement de l'Institut ont été étudiées.

88. Le programme de travail de l'Institut, qui a déjà été approuvé, est en voie de révision et sera examiné en même temps que le programme de travail futur par le Conseil d'administration à sa deuxième session. Cette session devrait se tenir comme prévu au cours du premier trimestre de 1982, probablement à la fin de janvier, en République dominicaine. Un rapport sur l'organisation, les progrès et les activités de l'Institut pourra ainsi être présenté au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1982.

Université des Nations Unies

89. En 1979, sur recommandation du Comité consultatif du programme, l'Université des Nations Unies a établi un groupe consultatif interprogramme sur l'âge et le sexe dont les objectifs sont les suivants :

a) Examiner tous les projets de l'Université et présenter, le cas échéant, des commentaires sur la mesure dans laquelle leur intérêt du point de vue de l'âge et du sexe des intéressés peut être renforcé, et indiquer dans quel cas une évaluation plus poussée de cet aspect peut être souhaitable;

b) Evaluer les possibilités s'offrant aux femmes de participer aux travaux de l'Université ainsi que les obstacles à cette participation et à leur participation aux sociétés étudiées;

c) Etudier les méthodes de recherche de l'Université ainsi que les théories et hypothèses qui sont à leur base, et aider à repenser les rôles attribués aux individus selon leur sexe et leur âge dans toutes les sociétés;

d) Accroître la compréhension des structures, attitudes et autres éléments restrictifs auxquels est soumise la participation des femmes à tous les aspects de la vie sociale, dans le but d'éliminer ces obstacles.

90. L'établissement de ce groupe d'étude interprogramme témoigne de la volonté de l'Université de réexaminer et de repenser les politiques et pratiques existantes, tant sur le plan universitaire que dans l'application des connaissances à la solution de problèmes concrets.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

91. Lorsque l'Organisation internationale du Travail (OIT) établit son programme et son budget biennaux, elle veille à ce que tous les services techniques réservent une part raisonnable des ressources à des programmes spécifiquement destinés aux femmes. Des réunions interservices sont organisées à cette occasion pour discuter des grandes lignes des activités de l'OIT destinées aux femmes, de façon que les propositions des services techniques correspondent aux objectifs du plan à moyen terme (1982-1987) pour les travailleuses.

92. Dans le budget-programme adopté pour 1980-1981, le total des sommes affectées à des activités destinées aux femmes - c'est-à-dire aux activités du Siège qui sont clairement définies comme intéressant les femmes - est de 1 397 451 dollars. Cette somme comprend les ressources affectées au Bureau pour les questions des travailleuses. Comme les ressources totales allouées aux principaux programmes techniques s'élèvent à 47 203 002 dollars, les activités en faveur des femmes bénéficient de 2,96 p. 100, soit à peu près 3 p. 100 de ce total. Il ne faut pas perdre de vue le fait que les femmes bénéficient également des activités générales et que ce chiffre a trait exclusivement aux activités qui ont des incidences directes pour elles.

93. En ce qui concerne les activités de coopération technique, des mesures ont été prises pour évaluer leurs répercussions sur les femmes. Un questionnaire a été préparé à l'intention de tous les conseillers techniques en chef; il en est à la phase de l'expérimentation avant mise au point définitive. Il est prévu qu'il sera envoyé dans toutes les régions au cours du deuxième semestre de 1981 et que les réponses seront analysées au début de 1982. Le but de cette procédure d'évaluation est non seulement de déterminer avec davantage de précision dans quelle mesure les femmes bénéficient des activités de coopération technique, mais également de trouver des moyens d'améliorer la situation. L'OIT exécute déjà un certain nombre de projets intéressant spécifiquement les femmes dans le domaine du développement rural, de l'emploi, des activités rémunératrices, de la formation professionnelle, des coopératives, de l'éducation des travailleuses, etc. Certains de ces projets sont financés par des institutions multibilatérales. Le montant total des ressources allouées par ces institutions à des projets intéressant directement les femmes était en 1979 de 666 802 dollars (2,45 p. 100 du total des ressources), en 1980 de 1 972 409 dollars (5,25 p. 100) et en 1981 de 2 524 501 dollars.

94. Dans le programme de l'OIT financé par le PNUD, le montant réservé aux activités en cours en 1981 qui ont été identifiées comme concernant directement les femmes ou comme ayant un élément intéressant les femmes est de 16 213 404 dollars (8,9 p. 100 du total des ressources du PNUD). Là encore, cela ne signifie pas que les femmes ne bénéficient pas des autres projets.

95. En ce qui concerne la participation des femmes aux activités de l'OIT, il convient de signaler que le Conseil d'administration a récemment décidé de soumettre une résolution à la Conférence internationale du travail à sa soixante-septième session, demandant instamment aux gouvernements d'inclure les femmes dans les délégations nationales en qualité de représentant ou de conseiller gouvernemental ou non gouvernemental.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

96. La politique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en ce qui concerne les femmes rurales est intégrée dans tous ses programmes de développement de l'agriculture, des pêches et de la sylviculture. Cette politique se reflète dans son budget ordinaire qui fournit un appui financier - par le biais de l'économie ménagère et des programmes sociaux - à des activités destinées à promouvoir la participation des femmes au développement. En outre, il existe d'autres sources d'appui financier, notamment le Programme de coopération technique, la Campagne mondiale contre la faim/Action pour le développement et le Programme Monnaies et Médailles. Ces sources fournissent des fonds ayant un effet catalyseur destiné à promouvoir une plus grande participation des femmes rurales, à encourager leurs organisations et à lancer des projets pour le progrès socio-économique des femmes.

97. A la lumière des résolutions adoptées par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural qui s'est tenue à Rome en 1979 et de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui s'est tenue à Copenhague en 1980, ainsi que pour donner suite à des demandes de gouvernements, la FAO s'attache à répondre davantage aux besoins prioritaires des femmes et des familles rurales dans toutes les régions. Il faut des fonds extra-budgétaires et la FAO recherche donc des moyens financiers accrus pour un programme spécial d'action communautaire en faveur des femmes rurales défavorisées. La collaboration FAO/PNUD incite les pays, dans le cadre de leur programmation nationale, à tenir compte des besoins des femmes rurales dans leurs plans de développement rural. On s'attend à ce que le FNUAP continue d'apporter son appui au Programme d'éducation, de recherche et de communication en matière de population et à d'autres activités intéressant la population et l'appui au développement rural. Le fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme a apporté un appui limité à quelques projets de la FAO comportant des approches innovatrices relatives à la participation des femmes aux activités communautaires, à de nouvelles possibilités d'emploi et d'activités productrices de recettes et à des projets de formation ayant trait notamment à l'élevage de petit bétail, à la production alimentaire, à l'artisanat, à la puériculture et à l'hygiène.

98. Du point de vue de l'appui technique, les divisions et départements de la FAO, en même temps que les bureaux régionaux et nationaux, ont été encouragés à étudier les incidences, pour les femmes rurales, de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural ainsi que de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, et à accorder leur attention à la participation des femmes rurales. Des efforts concertés plus nombreux sont déployés pendant la période 1975-1985 pour étendre la portée des programmes techniques de la FAO tendant à améliorer l'accès des femmes aux facteurs de production agricole, à la commercialisation, au crédit et aux banques ainsi qu'à d'autres services d'appui aux activités rurales. On a créé de nouveaux programmes pour encourager la participation des femmes aux coopératives et aux organisations agricoles. En outre, dans le cadre du Programme d'action de la FAO pour la prévention des pertes de produits alimentaires, l'accent a été placé sur le rôle des femmes dans la conservation des aliments, la transformation des aliments et la gestion des ressources familiales.

/...

99. Le Département des pêches de la FAO encourage les cours de vulgarisation pour les femmes dans le domaine de l'aquaculture et l'exécution de programmes combinant la pêche côtière sur une petite échelle et la pisciculture en association avec l'agriculture et l'élevage. Le Département des forêts, dans le cadre des programmes de développement communautaire, accroît ses activités à l'intention des femmes rurales et des familles rurales en fournissant une assistance pour l'établissement de lotissements forestiers familiaux, l'exécution de projets visant à économiser l'énergie grâce à des fourneaux à bois améliorés, et il offre une formation spéciale en ce qui concerne des activités liées à la sylviculture.

100. La FAO accorde également son appui aux gouvernements dans leurs efforts en faveur des femmes rurales. Ces activités sont menées en collaboration avec les services de planification des gouvernements et les organisations non gouvernementales. Un projet en cours de la FAO a trait à l'établissement d'un réseau de pays visant à promouvoir les activités de coopération technique entre pays en développement, avec pleine participation des pays hôtes et des pays bénéficiaires.

101. Une initiative majeure consécutive à la Conférence de Rome est la mise au point d'indicateurs socio-économiques axés sur les femmes rurales. Ces indicateurs serviront de base aux activités futures de surveillance et d'évaluation. Un document concernant les incidences sociales sur les femmes est en préparation. Le Groupe de travail interdivisionnaire de la FAO sur la participation des femmes au développement examinera les projets clefs et leurs incidences possibles dans les principaux domaines, et donnera son avis à ce sujet. Le Groupe de travail est également en train d'élaborer des directives révisées dans le contexte du suivi des conférences de Rome et de Copenhague, et il est responsable de l'application de ces directives pour identifier les obstacles et étudier les moyens de les surmonter.

102. Le Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur la formation a été établi pour conseiller des politiques de formation correspondant mieux aux besoins des pays. Les cours de vulgarisation traditionnels ont aidé à perpétuer le stéréotype selon lequel ce sont les hommes qui s'occupent des travaux agricoles et les femmes des travaux ménagers. Actuellement, un nombre croissant de projets agricoles sont axés sur les femmes et la FAO offre une formation devant permettre de mieux répondre aux besoins des femmes rurales. Elle s'attache à accroître le revenu des femmes rurales en les faisant participer à la production agricole. Elle reconnaît l'importance du rôle des femmes en tant que producteurs d'aliments et elle s'efforce de faciliter leur accès au crédit et aux moyens de commercialisation. La FAO participe également à des projets visant à améliorer la vie familiale par la formation dans des domaines tels que la nutrition, l'économie ménagère, l'approvisionnement en eau, l'hygiène de l'environnement et d'autres domaines connexes.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

103. Tous les programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine de l'éducation sont en principe et en pratique ouverts à la participation des jeunes filles et des femmes en tant qu'agents ou bénéficiaires; en outre, des programmes spécifiques leur sont spécialement destinés. Les crédits consacrés dans le budget-programme ordinaire à des programmes d'éducation spécifique sont passés de 636 700 dollars pour 1979-1980 à 1 276 400 dollars pour 1981-1983. L'augmentation budgétaire et la participation directe croissante des bureaux régionaux pour l'éducation à la conception et à l'exécution de programmes spécifiques pour les jeunes filles et les femmes a permis à l'UNESCO d'élargir le champ de son programme et d'y faire participer un plus grand nombre d'États membres et d'organisations non gouvernementales. Le nombre des jeunes filles et des femmes participant dans presque tous les domaines et à presque tous les niveaux aux programmes d'éducation et de formation en tant qu'agents ou bénéficiaires a fortement augmenté. Par exemple, au Népal, l'UNESCO a participé à l'exécution d'un projet expérimental, commencé en 1970 et visant à accroître le taux de scolarisation des filles dans le premier cycle en améliorant, pour les femmes, les possibilités d'accéder aux écoles normales. Le pourcentage de filles scolarisées à ce niveau dans la région visée par le projet est passé de 20 p. 100 en 1972 à 24,2 p. 100 en 1976 et 36,4 p. 100 en 1980. Le nombre total des institutrices ayant reçu une formation en vertu de ce projet expérimental est de 805.

104. En ce qui concerne le personnel de l'UNESCO, le nombre de femmes employées au siège et dans les bureaux régionaux était, en 1981, le suivant : D-1 : 4; P-5 : 22; bureaux extérieurs P-5 : 16. Le nombre total des femmes occupant au siège des postes financés par diverses sources était de 246 au niveau des administrateurs et de 1 333 au niveau des services généraux.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

105. Le programme d'assistance technique de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a consisté notamment à fournir une formation en octroyant des bourses. En 1979, cinq bourses ont été accordées à des femmes et 40 en 1980. En outre, au cours du premier trimestre de 1981, six bourses ont déjà été accordées. Les bourses en question portaient sur une vaste gamme d'activités intéressant l'aviation civile, y compris le droit aérien, l'économie des transports aériens, le contrôle du trafic aérien, les opérations de communications et d'entretien, la construction et l'entretien des aérodromes, la gestion des aéroports, la formation de pilotes et les techniques d'instruction.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

106. Les programmes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont pour objet de promouvoir les soins de santé primaires - nouvelle approche du développement de la santé qui nécessite l'action intégrée de tous les secteurs du développement, sur la base de la justice sociale et de l'équité. De manière générale, les femmes ne sont pas mentionnées explicitement dans le programme de promotion des soins de santé primaires de l'OMS. Cependant, étant donné que les injustices sociales sont souvent à l'origine des problèmes de santé, fait qui est reconnu dans le programme, la nécessité de changer la condition de la femme est étroitement liée à l'amélioration de sa santé.

107. Les éléments spéciaux de l'approche "soins de santé primaires" accordent la priorité aux problèmes de santé des femmes et à la participation des femmes à la diffusion et à l'utilisation des renseignements et des techniques sanitaires en tant que moyens d'assurer l'amélioration de la santé. La participation active des femmes et des organisations féminines, fondées sur les réseaux traditionnels de services féminins de santé, constitue le principal aspect des activités de l'OMS visant à mobiliser les activités sanitaires des communautés et à appuyer le rôle des femmes en tant que principales dispensatrices des soins de santé au sein de la famille. Les activités visant à promouvoir les soins de santé primaires sont liées au rôle important que les femmes jouent dans d'autres secteurs du développement.

108. Aux niveaux mondial et régional, les programmes de l'OMS ont une incidence sur l'état de santé des femmes, notamment par le biais des activités ci-après :

1. Identification et satisfaction des besoins de santé propres aux femmes

109. Les effets combinés d'une fécondité incontrôlée, de la malnutrition et des infections, qui sont responsables des taux élevés de mortalité et de morbidité maternelle et infantile, constituent un des principaux aspects des besoins de santé des femmes. Le programme de santé de la famille de l'OMS appuie des activités de santé dans près de 80 pays. Chaque région et chaque pays identifient les besoins de santé de ses femmes afin de réorienter les programmes en cours et d'élaborer de nouveaux programmes permettant de satisfaire ces besoins.

2. Rôle croissant des femmes en tant qu'agents de soins de santé

110. Les femmes sont actives dans les trois secteurs ci-après :

a) Le système de santé;

b) La communauté, en particulier dans le cadre des soins de santé traditionnels, c'est-à-dire en tant qu'accoucheuses traditionnelles;

c) Leurs familles.

111. L'OMS procède actuellement à la réalisation d'une étude portant sur des questions de politique générale concernant les femmes en tant qu'agents de santé. Au niveau régional, l'OMS prête son appui aux femmes et aux organisations féminines pour la mise en oeuvre de programmes d'éducation sanitaire et de soins de santé.

3. Elaboration de mesures d'aide sociale

112. Les programmes de l'OMS visent à encourager l'adoption de mesures sociales en faveur des femmes et portent notamment sur la promulgation de lois relatives à la maternité, sur l'allaitement naturel et sur les garderies d'enfants ainsi que sur les besoins des femmes migrantes, des femmes chefs de famille ou des femmes exposées à des maladies professionnelles.

BANQUE MONDIALE

113. Les projets bénéficiant de l'assistance de la Banque mondiale sont examinés dans le cadre d'un processus continu d'application et de supervision qui contribue à assurer la réalisation des objectifs prévus dans les projets. Simultanément, l'expérience acquise au cours de ce processus est réinjectée dans le système en vue d'améliorer la conception et l'application de projets futurs. La technique de la Banque consiste à traiter le souci du bien-être des femmes en tant que partie intégrante du projet et à considérer les effets du projet sur les femmes comme un élément du rapport coût-utilité. Ces préoccupations, qui sont à présent systématiquement intégrées dans les projets de la Banque, sont examinées de temps à autre par le conseiller de la Banque pour les questions relatives aux femmes et au développement afin d'améliorer la politique et les activités intéressant le développement des femmes. On peut citer à titre d'exemple une récente étude sur les femmes dans l'agriculture, et en particulier sur leur contribution à la production alimentaire dans un certain nombre de pays membres en développement, où il est précisé que l'appui de la Banque aux politiques agricoles a pour objet d'accroître le niveau d'autosuffisance dans la production alimentaire. Ces études examinent également les effets des migrations, de la vulgarisation, de la formation et de la recherche, ainsi que des programmes de développement des ressources forestières et du bois combustible, sur le rôle des femmes dans l'agriculture.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

114. Les femmes participent de diverses manières aux travaux du Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et notamment en qualité de :

- a) Fonctionnaires du Bureau international dans les catégories d'administrateurs et d'agents des services généraux;
- b) Stagiaires du programme de formation de l'OMPI;
- c) Consultantes pour les projets de l'OMPI.

/...

Emploi des femmes au sein du Bureau international en tant qu'administrateurs et agents des services généraux

115. Le processus de la sélection du personnel appelé à occuper diverses responsabilités au sein du Bureau international s'effectue sans distinction de race, de sexe ou de religion; aucune politique précise n'a donc été établie pour promouvoir l'emploi des femmes. Les statistiques établies par le Bureau international font cependant apparaître un accroissement notable du nombre des femmes employées par l'OMPI. Au 1er janvier 1981, les femmes occupaient 13 (15,3 p. 100) des 85 postes de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures, alors qu'au 1er janvier 1979, elles n'occupaient que 7 (10,6 p. 100) des 66 postes de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures. Dans la catégorie des agents des services généraux, on a assisté à un accroissement similaire du nombre de femmes employées au cours de cette période. Au 1er janvier 1979, 93 (73,8 p. 100) des 126 postes d'agents des services généraux étaient occupés par des femmes et, au 1er janvier 1981, 133 (77,3 p. 100) des 172 postes étaient occupés par des femmes.

Octroi de bourses pour le programme de formation de l'OMPI

116. En sélectionnant les candidats aux stages de formation de l'OMPI relatifs aux questions de propriété industrielle et de droits d'auteur, le Bureau international accorde la préférence aux candidatures des femmes dont les qualifications répondent aux critères de sélection établis par le Bureau international.

117. Le nombre de femmes qui ont pris part au programme de formation est passé de 32 (27 p. 100) des 120 stagiaires de 1979 à 45 (23 p. 100) des 200 stagiaires de 1981. Si le nombre des femmes qui se sont vues accorder des bourses n'a pas beaucoup changé en proportion, il convient de noter qu'au moins la moitié de toutes les femmes qui ont présenté leur candidature ont reçu des bourses en 1979 (58 p. 100) et en 1981 (55 p. 100).

118. L'accroissement du nombre de femmes bénéficiant d'une formation dans les domaines de la propriété industrielle et des droits d'auteur constitue, à notre avis, une contribution au progrès des femmes, compte tenu du rôle important que la propriété intellectuelle joue dans le développement économique et social.

Emploi d'experts dans les projets de l'OMPI

119. Un grand nombre de femmes du Bureau international participent en tant que fonctionnaires et consultants à la planification et la supervision des projets de coopération pour le développement. De 1979 à 1981, sept femmes ont été recrutées en tant qu'experts pour superviser l'exécution d'un projet visant à moderniser le régime brésilien des brevets.

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

120. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est tout à fait conscient de l'importance du rôle des femmes dans la production alimentaire et dans la préparation des aliments dans les pays en développement. Un grand nombre des 66 projets d'investissement agricoles et ruraux et des 72 programmes d'assistance technique qui ont été approuvés jusqu'à présent et pour la réalisation desquels le FIDA a alloué environ un milliard de dollars, comportent des éléments destinés à améliorer la condition des femmes rurales. C'est le cas par exemple des projets visant à assurer l'approvisionnement en eau potable et en bois de chauffage, lesquels contribuent à éliminer les corvées d'eau et de bois sur de grandes distances et améliorent l'état de santé et les conditions d'hygiène du groupe le plus vulnérable de la population.

121. Certains projets, tels que le projet de développement rural de l'est de la Haute-Volta, contribuent au financement de maternités, de puits de village et de banques de céréales. Dans certains cas, des femmes participent à la planification et à la gestion des activités du projet. Le projet de développement rural du Mpanda oriental (Burundi) vise à assurer la participation des femmes à des programmes de formation en vue de leur permettre d'assumer une part égale de responsabilité dans le développement de nouvelles colonies. Dans le nord du Sénégal où les femmes cultivent leur propre parcelle de terre, au Lesotho, où un grand nombre de petites exploitations agricoles sont dirigées par des femmes chefs de famille et en Sierra Leone, on s'efforce, par le biais de projets, d'accorder aux femmes un meilleur accès au crédit, aux facteurs de production et à la formation technique. En vue de tirer la leçon des échecs rencontrés au cours de ces activités et de mieux comprendre les processus complexes en jeu dans les pays souffrant de la misère et de la malnutrition, le FIDA insiste pour que les résultats des projets financés par le Fonds soient suivis de près.
